

Bilan 2024 du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

En 2024, grâce à une activation des réseaux professionnels intéressés par les thématiques abordées, le nombre d'inscriptions et la fréquentation effective des réunions du Cnis se sont nettement redressés. Ceci n'est sans doute pas sans lien avec l'intérêt des sujets soulevés, issus de la large concertation menée dans le cadre de l'élaboration du programme de moyen terme actuel.

Deux séminaires ont été organisés au premier semestre, l'un sur la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF), l'autre sur le programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Dans les deux cas, il s'agissait de présenter l'offre et d'échanger avec des utilisateurs afin de faciliter leur prise en main de ces nouveaux outils et les faire vivre. Des besoins d'accompagnement ont été signalés par les acteurs économiques pour le changement de NAF.

Outre le rapport des avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis, un numéro de Chroniques et un flyer ont été publiés sur ce programme et largement diffusés en français et en anglais. Un bilan détaillé d'exécution du moyen terme 2019-2023 viendra compléter le dispositif éditorial.

Au printemps, les programmes de travail des producteurs ont été présentés comme de coutume par les rapporteurs de chaque commission. Les commissions ont déjà pu aborder en 2024 plusieurs avis du nouveau Moyen terme. Elles ont notamment nourri des échanges entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques de santé, de conditions de travail, de mobilité sociale, d'information environnementale (eau, émissions de gaz à effet de serre, financement de la transition écologique) et de comptabilité (comptes augmentés, économie bleue). Le recours à l'utilisation de nouvelles sources de données a été encouragé pour les travaux sur l'estimation de la population présente sur un territoire. Le programme de moyen terme fixe des orientations, un cadre pour faciliter le choix des sujets et favoriser les échanges, mais laisse toute liberté aux commissions de s'organiser et d'intercaler au besoin des thèmes d'actualité. Une inter-commission a réuni les

trois commissions sociales en septembre pour faire ressortir les besoins sociaux en matière de statistiques de santé.

Arrivés au terme de leur mandat, les membres du Cnis ont été renouvelés à l'été et un nouveau président a été nommé en la personne de Bertrand du Marais, conseiller d'État.

L'activité des groupes de travail a été soutenue en 2024, avec cinq groupes actifs, respectivement sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture (fin prévue en 2025), l'observation et la mesure des discriminations (fin prévue mi-2025), les conséquences de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi (décembre 2023-juillet 2024), l'avancement d'un an de la date de publication des résultats du recensement (février-novembre), et un autre groupe sur les maltraitements dont sont victimes les personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur handicap (fin prévue au printemps 2025).

Outre la mise en ligne des comptes rendus de toutes ses instances, des travaux et rapports de groupes de travail, le Cnis a régulièrement informé ses publics par une lettre d'actualité électronique et des posts sur les principaux réseaux sociaux.

Ce bilan 2024 s'articule en deux parties : il présente d'abord une synthèse des principaux axes transversaux de travail du Cnis pendant cette année, en cohérence avec les orientations de moyen terme. Il passe ensuite en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2024, à savoir :

Le domaine social ;

Le domaine économique et financier ;

Le développement durable ;

Les territoires.

Table des matières

I. LES FAITS ET TRAVAUX MARQUANTS DU CNIS EN 2024.....	4
I.1. Renouvellement du Conseil.....	4
I.2. Moyen terme 2024-2028 : année 1.....	4
I.3. Les inégalités sociales de santé.....	5
I.4. La concertation au Cnis et le traitement des nouvelles données.....	6
I.5. Informations complémentaires.....	7
II. BILAN THÉMATIQUE ISSU DES ÉCHANGES EN COMMISSION ET DANS LES GROUPE DE TRAVAIL.....	9
▼ Les avancées et les attentes dans le domaine social.....	9
◆ Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier.....	21
Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable	26
Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux.....	29

I. Les faits et travaux marquants du CNIS en 2024

I.1. Renouvellement du Conseil

Le mandat de l'ensemble des membres du Cnis étant arrivé à échéance, un arrêté en date du 27 septembre 2024 a acté le renouvellement de la composition du Conseil. La nouvelle instance accueille (au 31 décembre) dix nouveaux membres titulaires comprenant sept membres du bureau.

Ainsi, avec 7 nouveaux membres titulaires sur 18, le bureau est renouvelé à plus d'un tiers. Par ailleurs, le Cnis accueille 14 nouveaux membres (titulaires ou suppléants désignés à ce jour), non membres du bureau.

Le Cnis reste dans l'attente de la désignation de leurs représentants par quelques institutions membres. L'arrêté sera complété une fois les derniers représentants désignés.

Conformément au décret fondateur du Cnis, le président est nommé par arrêté ministériel parmi les membres du bureau et après consultation de ce dernier. Bertrand du MARAIS, personnalité qualifiée, a présenté sa candidature, qui a été acceptée à l'unanimité. Il a été nommé président du Cnis pour une durée de cinq ans (2024-2029).

I.2. Moyen terme 2024-2028 : année 1

Les commissions ont examiné en 2024 des avis de moyen terme qui semblaient les plus urgents ou les plus « mûrs », selon la thématique et la maturation de l'offre. A l'issue des présentations et des échanges, elles se sont accordées sur un texte pour rendre compte du suivi de l'avis de moyen terme, se réservant la possibilité d'y revenir dans le courant du moyen terme actuel pour prendre connaissance des avancées qu'elles auront recommandées.

Outre les statistiques de santé (cf point suivant), les commissions ont abordé des thèmes aussi variés que les entreprises de l'économie bleue, la transmission intergénérationnelle des inégalités, les conditions de travail et l'attractivité des carrières dans les services publics, les comptes augmentés pour compléter les agrégats macroéconomiques usuels dans le domaine de la redistribution et dans celui de l'environnement, la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de gaz à effet de serre, le financement de la transition écologique, l'estimation de la

population présente sur le territoire ou encore les territoires frontaliers... (cf infra la partie II du bilan qui détaille les thèmes abordés par les commissions).

Un **séminaire** consacré au **moyen terme 2024-2028 du Cnis** a réuni une centaine de participants (dont 40 à distance) à Bercy le 3 avril sur une demi-journée. Son objectif était de présenter et faire connaître les avis pris par le Cnis à la suite de la concertation menée tout au long de l'année 2023 sur les besoins des utilisateurs, qui vont orienter les travaux des commissions, et solliciter les producteurs de statistiques publiques.

Deux sujets ont été choisis pour illustrer la démarche : la mesure de l'inflation et du coût de la vie ; l'impact de la transformation numérique sur les formes d'organisation et les conditions de travail. Parmi les demandes adressées à la statistique publique : mieux rendre compte de la perception de l'inflation qu'ont les différentes catégories de ménages ; recourir à des dispositifs innovants pour mesurer et traduire les impacts sur le travail de la transformation numérique à l'œuvre.

I.3. Les inégalités sociales de santé

Sans attendre les conclusions de l'exercice européen de fixation de priorités en matière de statistiques de santé (*Priority settings*), plusieurs commissions du Cnis se sont emparées du sujet, sous un angle à chaque fois différent, et une intercommission a réuni les trois commissions sociales (démographie, emploi et services publics), en réponse à plusieurs avis du moyen terme.

Ainsi, la commission Services publics et services aux publics a salué l'apport décisif des appariements du Système national des données de santé (SNDS) avec des données d'enquête pour observer les inégalités sociales et territoriales de santé dans plusieurs dimensions : difficultés d'accès (accessibilité potentielle localisée, distance, temps d'accès, délais d'attente, refus de soin), non-recours aux soins ou renoncement pour raisons financières, consommation de soins (hôpital, médecine de ville, médico-social, médicaments...), facteurs de risque, état de santé perçu et ressenti des patients... Les rôles respectifs des nombreux producteurs (autorités sanitaires, recherche en épidémiologie, statistique publique) ont clairement été soulignés, avec leurs apports, leurs limites, et la coordination voire les partenariats souhaitables. Les échanges ont ainsi permis d'identifier des marges de progrès sur la voie de la recomposition de l'offre de soins, intégrant les personnels de santé exerçant dans les structures collectives.

L'intercommission dédiée aux besoins sociaux en matière de statistiques de santé a fait émerger des préoccupations notamment sur la santé des enfants scolarisés, celle des personnes en situation de handicap, ou de grande précarité, demandeurs d'asile, sans-abri, ou encore sur des thématiques à forts enjeux de santé publique : nutrition, alimentation, activités physiques, mais aussi exposition aux risques professionnels, pratiques de travail et environnements psychosociaux, ou encore exposition à des polluants, au bruit, aux catastrophes naturelles, au changement climatique, avec pour objectif d'adapter les politiques de prévention et de promotion de la santé. Tout ne relève pas de l'observation par la statistique publique et le besoin de davantage de coordination a été amplement illustré.

Lors de la commission Démographie et question sociale du second semestre, la Drees a présenté un constat détaillé et largement inédit sur le gradient que constituent les inégalités sociales de santé, et l'analyse de ses ressorts et conséquences, à partir d'enquêtes en population générale et d'appariements de données d'enquête avec des données médico-administratives (Système national des données de santé). La discussion était introduite par la Direction générale de la santé, qui a souligné que la lutte contre les inégalités sociales de santé était au cœur de la stratégie d'action publique et du programme de Santé publique France et combien les courbes de mortalité étaient essentielles pour justifier ces politiques.

En décembre, le bureau du Cnis s'est accordé sur une clause de revoyure d'ici 12 à 18 mois pour examiner les avancées, voir quels besoins statistiques restent mal ou non couverts et décider des modalités de concertation appropriée pour permettre au Cnis de jouer tout son rôle, en lien avec les principaux producteurs des données de santé.

I.4. La concertation au Cnis et le traitement des nouvelles données

L'Inspection générale de l'Insee a présenté au bureau du Cnis son rapport sur « Le Cnis : concertation et nouveaux modes de collecte ». Avec l'arrivée d'un nouveau président et de nouveaux membres du Cnis, ce rapport constitue un état des lieux et des pistes d'évolution précieux. Il débouche sur des recommandations visant à alléger l'organisation et les procédures de concertation. S'agissant des avis formels que le Cnis aura à émettre en matière d'appariements, la mission suggère de ne pas viser l'exhaustivité ; elle recommande notamment de sélectionner les projets nécessitant information ou débat, avec une clause de revoyure au bout de deux ans de mise en œuvre d'avis d'opportunité expérimentaux sur les appariements fondamentaux. Ces recommandations nourriront les réflexions du Cnis en 2025.

I.5. Informations complémentaires

Un séminaire du Cnis sur « La révision de la nomenclature d'activités française (NAF) : quels effets pour les utilisateurs ? » s'est tenu le 4 mars 2024 à Bercy, à la suite du groupe de concertation du Cnis et au moment de l'adoption de la NAF 2025. L'objectif était de permettre aux différents utilisateurs d'exprimer leurs attentes et besoins d'accompagnement pour la mise en œuvre de la nouvelle NAF. À partir de janvier 2026, le code APE (activité principale exercée) des entreprises et des établissements sera en NAF 2025 dans le répertoire Sirene. C'est l'Insee qui sera chargé d'attribuer les nouveaux codes.

En termes de communication pour préparer les utilisateurs, l'Insee fournira une table de passage de l'ancienne à la nouvelle NAF. Il organisera une concertation après avoir attribué les nouveaux codes aux entreprises mais avant la bascule. Un recodage des entreprises dans Sirene permettra de traiter les rétropolations de différentes opérations statistiques.

En conclusion, le groupe de travail a permis de confirmer la nécessité d'affiner la NACE (nomenclature européenne), mais aussi de mener une réflexion sur les critères de création d'un code NAF. La création d'une sous-classe implique un suivi annuel et donc une charge supplémentaire pour les statisticiens et pour les entreprises. La mise en œuvre de la NAF 2025 aura des effets sur les rétropolations, en particulier dans la réévaluation du périmètre de l'industrie, mais aussi sur les entreprises, dont certains sont imprévisibles. La communication la plus large possible des informations fournies par l'Insee à ses partenaires est donc essentielle.

Le Cnis a relayé des concertations auprès de ses contacts :

- à la demande de l'Insee sur le choix du thème d'une nouvelle enquête filière en 2026 ;

- sur sollicitation de la Drees et de l'Insee, dans la perspective de la réédition de l'enquête sur les ressources des jeunes (ENRJ) en 2027, pour faire émerger les consensus en matière de forces et faiblesses de l'enquête ENRJ de 2014 et recueillir les besoins dans le domaine des ressources et conditions de vie des jeunes adultes.

Les commissions thématiques (15 réunions publiques dans l'année) ont réuni en moyenne 60 personnes (dont 40 hors SSP et SG Cnis). Grâce à une forte activation des réseaux professionnels par le secrétariat général du Cnis et les pilotes (président et rapporteurs) des commissions, **la participation s'est nettement redressée** par rapport aux deux années précédentes, se partageant entre personnes physiquement

présentes et suivi à distance (vidéoconférence). La **Cnerp** a tenu deux réunions en mode hybride, dont il est rendu compte dans ce bilan.

Les cinq groupes de travail (Utilisation de produits phytopharmaceutiques, Discriminations, Inscrits à France Travail, Maltraitements, Cnerp) se sont réunis sur tout ou partie de l'année, ce qui a représenté au total près de 20 réunions en formation plénière auxquelles se sont ajoutées des réunions de comité de pilotage.

II. Bilan thématique issu des échanges en commission et dans les groupes de travail

① Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population ; Groupes de travail sur les discriminations, sur les maltraitances et sur l'impact de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi).

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a d'abord auditionné, lors de la session de printemps, le président du **groupe de travail sur l'impact de la loi pour le plein emploi sur les statistiques de demandeurs d'emploi**. Puis elle a **examiné l'avis de moyen terme sur Handicap, marché du travail et conditions de travail** (*avis n° 3 du moyen terme de la commission*).

La Dares a présenté un panorama des sources disponibles et souligné l'intégration de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) à la Déclaration sociale nominative (DSN) qui permet de développer de nouvelles approches, qu'il s'agisse de dispositifs appariés (ForCE, Mission locale, BREST et MiDAS) ou de données d'enquête (Conditions de travail, Autonomie, Bénéficiaires des minima sociaux, Emploi en continu).

L'Agefiph a rappelé son rôle comme utilisateur, mais également producteur de données. Il a souligné son attachement de l'association aux enquêtes globales sur le handicap et la santé comme le dispositif Autonomie, VQS ou encore l'enquête Génération du Cereq. Parallèlement, le dispositif de données internes permet de mesurer l'évolution de la perception du handicap par acteur. L'Agefiph alimente les Régions avec des tableaux de bord emploi et chômage.

Des questions ont porté sur l'intégration dans le corpus d'étude des travailleurs handicapés de la définition internationale du handicap qui veut qu'un individu peut être dans une situation de handicap sans être reconnu administrativement comme handicapé. La Dares a expliqué qu'elle agit dans ce sens en introduisant l'indicateur GALI de limitation des activités dans de nombreuses enquêtes, qui offre la possibilité de nouveaux éclairages sur les personnes en situation de handicap et s'appuie également sur le ressenti.

La commission encourage les travaux d'expertise des nouvelles données sociales sur le champ des travailleurs handicapés, salariés et indépendants, afin d'en améliorer la qualité et de fournir des résultats robustes à différentes échelles

territoriales. Elle salue les efforts pour suivre un indicateur purement statistique de limitations fonctionnelles (GALI), et recommande aussi d'éclairer les différentes approches du handicap.

Ces nouvelles sources devraient permettre de mieux couvrir les situations de handicap dans des secteurs où elles sont fréquentes : contrats en alternance, insertion par l'activité économique et secteur adapté et protégé, licenciements pour inaptitude, etc., de produire au besoin des données régionales, genrées et d'améliorer l'accès libre à ces données, sous réserve de la fiabilité des données. Ceci répond aux besoins de connaissance des situations de handicap en emploi pour éclairer l'action des pouvoirs publics en faveur de l'inclusion de ces personnes, selon le type de handicap, le secteur d'activité et bien sûr leur profil socio-économique, comme l'a relayé l'observatoire de l'Agefiph.

Lors de sa session d'automne, outre la présentation du rapport sur l'impact de la loi pour le plein emploi sur les statistiques de demandeurs d'emploi (cf ci-après), **la commission Emploi a examiné l'évolution des conditions de travail, avec le développement du télétravail, depuis la crise sanitaire.**

La commission a pris connaissance de l'ensemble des enquêtes et travaux réalisés par la statistique publique pour mieux identifier les nouveaux enjeux relatifs à l'évolution des conditions de travail, qu'il s'agisse d'aspects matériels, organisationnels ou relationnels. Parmi eux, le développement des outils numériques et, depuis la crise sanitaire, le recours au télétravail sont des évolutions majeures, tant du point de vue des organisations que des personnes en emploi. Elles ont de forts impacts notamment sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, les pratiques organisationnelles et technologiques mises en place, l'organisation du travail, les modes de management ou encore les risques psychosociaux émergents et plus largement la santé. Les dimensions étudiées dans les enquêtes recouvrent l'intensité du travail, l'insécurité professionnelle, le manque d'autonomie, les contraintes horaires et physiques ou encore le manque de reconnaissance ou de soutien social. Les télétravailleurs déclarent de meilleures conditions de travail, une moindre intensité du travail et une plus grande autonomie. En revanche, certaines difficultés sont plus prégnantes en télétravail, notamment l'absence de discussion (informelle ou spontanée) avec le collectif de travail et un moindre soutien social.

La qualité et la production croissante des éclairages mettent en évidence des disparités des situations de travail selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes en emploi, par exemple en matière d'outils numériques, de capacité à

travailler à distance ou de compensations financières. Ainsi, la hausse du télétravail entre 2019 et 2023 est essentiellement portée par les cadres. Ces disparités sont d'autant plus importantes à documenter que les enquêtes enregistrent une augmentation du souhait de télétravail pour des catégories jusque-là éloignées du travail à distance : techniciens, employés, assistants, etc. L'exploitation du volet employeurs de l'enquête 2024 ouvrira la possibilité de croiser ces résultats avec les réponses de leurs employeurs.

Parmi les impacts du télétravail : en positif la réduction de l'émission de gaz à effet de serre du fait de la réduction des déplacements domicile-travail, la fatigue évitée, le gain en termes de revenu (indemnité pour jours télétravaillés), mais aussi a contrario le manque d'émulation collective, l'isolement des gens qui vivent seuls, la perte d'intelligence collective.

Le besoin d'indicateurs a été souligné dans trois domaines : l'attitude des employeurs vis-à-vis du télétravail (volonté de réduire le télétravail, après son développement forcé), la sédentarité et son influence sur l'état de santé, et l'impact du télétravail sur le taux d'emploi de populations spécifiques comme les aidants sociaux ou les personnes en situation de handicap.

La commission encourage ainsi les utilisateurs du système d'information à se saisir des différentes enquêtes disponibles et leurs appariements possibles avec d'autres sources, comme celle sur la santé, pour approfondir les analyses : documenter le lien entre l'évolution du télétravail et celle du taux d'emploi des aidants et des personnes en situation de handicap, l'impact du télétravail sur les conditions de travail des personnes en situation de management, ainsi que son impact tant sur la productivité des organisations que sur la santé des personnes en emploi.

Le groupe de travail sur l'impact de la création de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi s'est réuni de décembre 2023 à juin 2024 et a rendu son rapport, publié en septembre. Il propose la création de deux catégories statistiques, en miroir des nouvelles catégories administratives, l'une relative aux inscrits en parcours à vocation d'insertion sociale, l'autre relative aux demandeurs du RSA en attente de la signature du contrat d'engagement. Le rapport distingue la phase de montée en charge (2025-2027) de la réforme, pendant laquelle le stock de nouveaux inscrits (de l'ordre de 1,5 million) sera progressivement reçu et orienté dans un parcours adapté à chaque situation, et la situation pérenne au-delà de 2027 à partir de laquelle il sera possible de rétopoler les nouvelles séries d'inscrits à France Travail. Le rapport préconise une refonte en profondeur de la publication

trimestrielle de la Dares, et une communication adaptée pour informer le lecteur durant la phase de montée en charge de la réforme.

La commission Démographie et questions sociales s'est d'abord intéressée à l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités (*avis n° 5 du moyen terme de la commission*).

L'Insee a présenté le module Transmission des inégalités de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) qui comporte un volet respectivement sur le logement, l'environnement familial et les privations subies à 14 ans. France Stratégie a ensuite donné les principaux résultats d'une étude s'appuyant sur ce module de SRCV pour déterminer un indice de précarité à l'adolescence : l'absence de diplôme des parents est fortement corrélée avec le niveau de précarité des futurs adultes.

Depuis 2014, une partie de l'échantillon de l'enquête Histoire de vie et patrimoine - réalisée tous les trois ans - est panéalisée en vue de mieux appréhender les mécanismes d'accumulation, notamment le rôle des transmissions. Les données de l'Echantillon démographique permanent (EDP) permettent de relier des données sur les revenus des parents à ceux de leurs enfants. Pour analyser les pratiques culturelles, le SSM Culture s'est appuyé sur les panels de la Depp et les données issues de la cohorte Elfe (Etude longitudinale française depuis l'enfance).

Les études conduites à partir de ces données fournissent des éclairages nouveaux. Par exemple, les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chance que ceux issus de familles modeste de faire partie des ménages les plus aisés. Il n'en demeure pas moins que les revenus des parents sont loin de déterminer entièrement ceux de leurs enfants, et que 12 % des enfants de familles les plus modestes sont, à l'âge adulte, parmi les plus aisés de leur classe d'âge. Mesurée à l'aune de ces outils statistiques, la mobilité sociale est moyenne en France lorsqu'on la compare à celle de ses partenaires, plus forte que la mobilité perçue, et d'autant plus forte que l'on est un homme, que l'on a des parents aisés, que l'on est diplômé, ou issu d'une famille mobile géographiquement pendant l'enfance, etc.

Le champ de ces études a aussi été élargi à d'autres dimensions (sport, loisir, culture...) qui toutes concourent à la transmission des inégalités. Ainsi, le fait d'avoir des parents sportifs influence aussi fortement la manière dont les collégiens font du sport (pratique soutenue et encadrée). Les pratiques culturelles évoluent, suivant les évolutions technologiques, mais les inégalités sociales perdurent et certaines se renforcent (accès aux musées, expositions). Vouloir améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle suppose de comprendre les effets qu'exercent les

différentes instances de socialisation culturelle tout au long de la vie (famille, école, médias...).

Le discutant, du Secours catholique, a souligné l'importance de ces études pour « briser le cercle de la pauvreté » et justifier les investissements dès la petite enfance. Les approches longitudinales montrent que la transmission ne se résume pas au revenu : c'est aussi le quartier, le recul des services publics, l'éloignement des commerces, l'accessibilité à la culture et au sport... sans oublier les effets très forts de la culpabilisation des pauvres dans le discours ambiant.

La commission salue les travaux permettant de répondre aux enjeux de mesure de la mobilité sociale et d'identification des facteurs associés à la reproduction des inégalités entre générations, notamment pour mieux éclairer les politiques en faveur d'une plus grande mobilité sociale. La commission encourage les nouvelles approches intégrant notamment des caractéristiques liées au milieu dans lequel on a grandi, tels que le patrimoine, le rang dans la fratrie ou le niveau d'éducation des parents, qui influence la réussite scolaire de leurs enfants, dont on sait qu'elle constitue un phénomène protecteur de la pauvreté à l'âge adulte. La commission souhaite la poursuite et le développement de l'observation statistique auprès des adultes mais aussi des enfants sur un large éventail de pratiques susceptibles de reproduire les inégalités entre générations.

Lors de la session d'automne, **la commission Démographie et questions sociales s'est penchée sur les inégalités sociales de santé** (*avis n° 3 du moyen terme de la commission*).

L'espérance de vie et l'accès réguliers à des soins de qualité dépendent de facteurs socio-économiques tels que le niveau de vie, l'éducation, la catégorie socio-professionnelle, l'emploi occupé, les conditions de travail, le logement ou encore le lieu de vie. Vouloir réduire ces inégalités sociales de santé suppose de pouvoir les observer avec méthode et d'en mesurer à la fois le niveau et l'évolution.

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance du constat très riche réalisé par la Drees sur les inégalités sociales de santé en France et l'analyse de ses ressorts et conséquences. Ces travaux reposent principalement d'une part sur l'enquête Santé européenne, complétée par les enquêtes santé ultramarines et territoriales en 2025/2026, et d'autre part sur l'exploitation d'appariements entre sources statistiques et sources médico-administratives, comme l'EDP-Santé qui apparie l'Echantillon démographique permanent (EDP) avec le Système national des données de santé (SNDS), et d'autres appariements en

projet, le cas échéant en partenariat avec l'Insee et/ou des services statistiques ministériels.

La commission encourage à poursuivre les travaux existants sur l'observation des inégalités sociales de santé, à tous les âges de la vie, à développer des statistiques infranationales et à mettre ces résultats en perspective internationale. Elle encourage également les chercheurs à utiliser ces données pour mener notamment des analyses de causalité entre la santé et ses déterminants sociaux, familiaux ou territoriaux. Elle invite aussi à poursuivre et approfondir la problématique de l'accessibilité aux soins : le renoncement aux soins et ses motifs, qu'ils soient avant tout matériels et financiers, ou davantage liés à l'offre présente sur le territoire, à la mauvaise compréhension des informations médicales, voire au refus de soin opposé aux patients selon leurs caractéristiques.

La mortalité évitable fait l'objet de statistiques harmonisées au niveau européen (tableau de bord des indicateurs de développement durable) et **la commission se félicite de la production plus contemporaine de données sur les causes de décès pour la France et du plus grand degré de détail fourni sur la mortalité par catégorie socioprofessionnelle et encourage la poursuite de ces travaux et prend acte du fait que la morbidité et la mortalité par profession se trouvent à la croisée de la statistique publique, de la surveillance épidémiologique de la santé au travail et de la recherche. Elle recommande à la statistique publique de produire des résultats nationaux de cadrage, permettant aux autres parties prenantes de situer leurs travaux par rapport à ces résultats.**

Le groupe de travail sur les discriminations, présidé par Michel Villac, a poursuivi ses travaux. La rédaction du rapport est en cours. Le rapport est annoncé pour le premier semestre 2025.

Le groupe de travail sur « Mesurer et comprendre la maltraitance des personnes vulnérables », présidé par Geneviève Gueydan, s'est réuni tout au long de l'année 2024, et prévoit de rendre son rapport avant l'été 2025. Un point d'avancement des travaux est prévu devant le bureau du Cnis le 11 décembre 2024.

La commission Services publics et services aux publics a examiné, lors de la session de printemps, **l'évaluation des inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé** (*avis n° 1 du moyen terme de la commission*).

Avec des présentations de la Drees, de la Cnam et de Santé publique France, la commission a pris connaissance des avancées du système d'information sur la santé

et l'accès aux soins. La mesure des inégalités sociales et territoriales dans le domaine de la santé, par nature multidimensionnelles, nécessite une batterie d'indicateurs. Pour les produire, des échantillons de grande taille sont mobilisés dans les enquêtes (enquête européenne de santé, Autonomie, Conditions de vie, Conditions de travail, etc.), des données administratives relatives à des épisodes de soins sont analysées et le recours à des panels (Echantillon démographique permanent, cohortes de la recherche en santé publique...) nécessaire pour appréhender les conséquences à long terme des expositions et des comportements sur la santé observée à un moment donné.

Les autorités sanitaires sont responsables de mesurer et d'évaluer la sécurité et la qualité des soins ; la recherche en épidémiologie est soit analytique, lorsqu'elle recherche les déterminants d'une maladie, ou évaluative lorsqu'elle se penche notamment sur le bénéfice-risque ; la statistique publique a quant à elle un rôle essentiel de description de l'offre de soin, de mesure des tensions sur les ressources humaines en santé, mais aussi de prospective en menant des exercices de projection de la démographie des professions de santé. Elle s'efforce de mettre en face de l'offre de soin les besoins de santé de la population présente sur les territoires, dans sa diversité, pour analyser l'accès et le recours aux soins, estimer le reste des dépenses à la charge des patients.

Les échanges qui ont suivi ont fait apparaître la nécessité de progresser sur la voie de la recomposition de l'offre de soin, intégrant les personnels de santé exerçant dans les structures collectives, sur l'intérêt de constituer un entrepôt de données de santé permettant des appariements à des fins de statistiques et d'étude, ainsi que sur la question des délais et l'intérêt d'exploiter les données des plateformes de rendez-vous, sans qu'un consensus ne se dégage.

La commission salue les travaux réalisés ou en cours pour exploiter les données administratives rassemblées au sein du Système national des données de santé (SNDS) et pour les apparier avec des enquêtes statistiques permettant ainsi d'observer les inégalités sociales et territoriales de santé dans plusieurs dimensions : difficultés d'accès (accessibilité potentielle localisée, distance, temps d'accès, délais d'attente, refus de soin), non-recours aux soins ou renoncement pour raisons financières, consommation de soins (hôpital, médecine de ville, médico-social, médicaments...), facteurs de risque, état de santé perçu et ressenti des patients... La commission recommande la mise à disposition de ces appariements à des fins de recherche. Elle encourage les acteurs du champ de la santé à développer la qualité statistique de leurs outils, en coordination avec le service statistique public, afin de couvrir toutes les dimensions des inégalités de santé. Elle recommande de développer les partenariats pour que les données

produites permettent une évaluation plus précise des politiques menées et des éclairages renouvelés. Elle encourage aussi la production d'indicateurs de qualité du service rendu aux patients et de diffusion des recommandations dans la population, à l'aide de baromètres subjectifs (comme ceux de Santé publique France ou de la Drees) mais aussi de mesures plus objectives suivies dans le temps. La commission incite enfin les producteurs à expertiser le recours à des données privées pour éclairer certaines dimensions de l'accès aux soins.

La séance d'automne a été consacrée à **l'examen des conditions de travail et de l'attractivité des carrières dans les services publics** (*avis n° 9 de moyen terme de la commission*).

L'attractivité du service public pour le personnel est un élément clé de la qualité des services publics. Les contributions (DGAFP, France Stratégie, Depp, Camille Terrier) ont abordé les conditions de travail, les rémunérations et la capacité des différents services publics à attirer les agents dont ils ont besoin. La diversité des sources et des services publics rend l'exercice difficile : la première étape consiste à collecter et comprendre l'ensemble des informations disponibles. C'est ce que font différents services statistiques ministériels sur les trois versants de la fonction publique : enquêtes sur les conditions de travail, sur la surveillance médicale, sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise Covid19, et des modules spécifiques d'enquêtes régulières (Emploi, Conditions de vie, Générations...), et des remontées administratives avec SIASP (système d'information sur les agents des services publics) qui permet une connaissance fine des rémunérations et de leur distribution, et des comparaisons entre corps et cadres d'emploi, dans des nomenclatures propres à l'État, la territoriale et l'hôpital.

La comparaison des situations entre secteurs – voire entre pays – peut aussi influencer les choix d'orientation et de parcours, lorsque cette comparaison peut être pratiquée à des niveaux suffisamment fins, entre postes de travail et en tenant compte des opportunités de carrière.

Toutefois, les comparaisons avec le secteur privé se limitent souvent à un niveau agrégé par groupe social ou par décile, du fait de l'absence d'une nomenclature de métiers commune. Par ailleurs, la qualité des remontées administratives sur les recrutements dans la fonction publique comme indicateur d'attractivité (concours, plateforme d'annonce, postes vacants) est parfois insuffisante pour établir des statistiques fiables et comparables dans le temps, notamment s'agissant de la fonction publique hospitalière. Enfin, l'analyse des « sorties » de la fonction publique, temporaires ou définitives, est insuffisamment documentée, alors que les

passages entre public et privé sont aujourd'hui plus fréquents. La commission encourage l'accès à des données de source RH à des fins de statistique publique et de recherche.

La commission se félicite des nombreuses dimensions objectives ou subjectives des conditions de travail mises en lumière par les enquêtes (horaires atypiques, contraintes d'intensité du travail, conflits de valeurs, victimation et insécurité au travail, sentiment d'utilité, reconnaissance du travail, etc.) et de la meilleure connaissance des motivations des salariés pour choisir ou au contraire quitter la fonction publique. Elle note que l'attractivité des territoires diffère aussi, ce qui renforce la nécessité de bien suivre les débuts de carrière et les mobilités géographiques.

La commission encourage les services à progresser dans la production d'une nomenclature commune des métiers et des fonctions incluant tous les salariés du public comme du privé. Elle souhaite que l'accent soit davantage mis sur une meilleure connaissance des sorties de la fonction publique (démission, ruptures conventionnelles, mobilités vers le privé, fin de carrière...) et de leurs motivations, conditions nécessaires pour analyser les parcours professionnels dans leur diversité. La commission suivra avec intérêt les résultats de l'enquête sur l'attractivité du métier d'enseignant dans les établissements d'éducation prioritaire.

L'intercommission dédiée aux besoins sociaux en matière de statistiques de santé s'est efforcée de recenser les besoins non satisfaits ou sur lesquels subsistent des attentes dans la société (avis général n° 7 de moyen terme).

Une première table ronde a réuni des producteurs de statistiques publiques dans le domaine de la santé, pour **dresser un panorama de l'offre statistique** dans un domaine où les producteurs sont nombreux, et la coordination un véritable enjeu en vue de parfaire la complémentarité et la cohérence des informations diffusées.

Pour l'observation de la santé, la **Drees** s'appuie sur des enquêtes statistiques en population générale qu'elle produit, notamment l'enquête européenne sur la santé, de même que sur des données médico-administratives rassemblées aujourd'hui au sein du Système national des données de santé (SNDS) produit par la Cnam, ainsi que sur des appariements entre les sources statistiques et le SNDS.

La **Dares** mène depuis de longues années des enquêtes pour mesurer les conditions de travail (CT), les risques professionnels (Sumer) et les risques psychosociaux (RPS). Plus récemment, les enquêtes sur le vécu du travail depuis la crise Covid (TraCOV1 et

2) permettent de décrire les conditions travail et l'organisation du travail pendant et après la crise sanitaire. Ces enquêtes mesurent des expositions dont l'effet sur la santé est avéré par ailleurs, et des corrélations entre les expositions, les conditions et l'organisation du travail et la santé déclarée à l'enquête. La Dares a commencé à mettre en place un appariement des enquêtes CT-RPS avec les données du SNDS et celles des accidents du travail et maladies professionnelles qu'elle exploite à partir des données de trois caisses (Cnam, MSA, CNRACL).

La **Cnam** concentre les données provenant de sources externes (parcours de soins hospitaliers en provenance de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, données des MDPH en provenance de la CNSA, données sur les causes médicales de décès, de l'Inserm, etc.) et produit la base principale du SNDS. Elle développe de plus en plus d'open data et propose une gamme de produits de diffusion, de datavisualisations.

Santé publique France coordonne le programme Inégalités sociales et territoriales de santé, appuyé sur le schéma de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Santé publique France a d'abord travaillé sur trois grands déterminants sociaux de l'état de santé des populations : l'origine, le logement et l'emploi. Elle s'oriente cette année vers l'éducation, le soutien social et l'alimentation en lien avec des équipes de recherche. L'objectif est d'intégrer ces indicateurs dans les dispositifs de surveillance et les mettre à disposition du public, y compris en open data.

L'Inserm a présenté l'Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE), première cohorte nationale de naissance en France, menée conjointement par l'Ined et l'Inserm. ELFE renseigne sur la génération des enfants de 2011 afin de disposer d'informations sur les effets des changements environnementaux, sociétaux ou de politiques publiques sur le développement et la santé des enfants.

Lors de la seconde table ronde, consacrée aux besoins sociaux, les préoccupations qui se sont exprimées ont porté notamment sur la santé des enfants scolarisés, celle des personnes en situation de handicap, ou de grande précarité, demandeurs d'asile, sans-abri, ou encore sur des thématiques à forts enjeux de santé publique : nutrition, alimentation, activités physiques, mais aussi exposition aux risques professionnels, pratiques de travail et environnements psychosociaux, ou encore exposition à des polluants, au bruit, aux catastrophes naturelles, au changement climatique, avec pour objectif d'adapter les politiques de prévention et de promotion de la santé. Les associations de patients, comme celle du diabète, ont mis en place des observatoires en vue d'étudier la qualité de vie des patients atteints de ces maladies.

Dans les échanges qui ont suivi, la question de la généralisation des registres de cancer dans chaque département, au vu de l'hétérogénéité sociale très importante entre départements, a été abordée. De même, l'abandon des registres de mésothéliome a été questionné, même si un programme national piloté par Santé publique France produit de nombreuses données de recherche pour évaluer les expositions non seulement professionnelles mais aussi domestiques.

L'intercommission constate que certaines questions relèvent avant tout de la surveillance sanitaire, de l'épidémiologie et de la recherche médicale, tandis que d'autres sont au cœur du champ de la statistique publique.

Les débats ont clairement mis en évidence les forts enjeux de coordination pour produire et rendre accessible l'information fiable et de qualité dont les parties prenantes ont besoin dans l'exercice de leurs missions, ainsi que pour la bonne information des citoyens.

La commission encourage la réalisation de deux projets d'enrichissement du SNDS : l'extension de son champ à l'organisation des professionnels de santé et à leurs conditions d'exercice pour rendre accessibles ces données essentielles pour piloter l'offre de soins ; l'appariement entre les données de l'Assurance maladie obligatoire et les données de l'Assurance maladie complémentaire, pour estimer correctement le poids des dépenses de santé, pour les patients et pour la société.

Afin de suivre l'évolution de l'offre d'information en réponse aux besoins qui relèvent de la statistique publique, le Cnis réunira l'ensemble des parties prenantes (utilisateurs, producteurs des différentes sources et experts du domaine de la santé) de nouveau d'ici juin 2026.

Lors de la réunion de printemps de la **Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)**, l'Insee a présenté le programme Résil (Répertoire statistique des Individus et des Logements) : le contexte et les enjeux pour la statistique publique, en quoi il consiste, les services qu'il va rendre, et les liens entre Résil et le recensement.

L'Insee a mené ce projet dans le cadre d'une concertation, menée sous l'égide du Cnis. Une [rencontre du Cnis](#) a d'abord été organisée en janvier 2022 sur les appariements de données individuelles. Cette rencontre a débouché sur la constitution d'un [groupe de concertation](#) destiné à approfondir le sujet spécifiquement sur Résil. Ce groupe de concertation, présidé par M. DELARUE, incluait la Ligue des droits de l'Homme, la Société française de statistique, des organisations syndicales, des représentants de think tanks portant sur le numérique

et son impact sur la société, des spécialistes de l'éthique, des libertés publiques et de la protection des données, etc. Il s'agissait de confronter les différents points de vue. La Cnil s'est aussi prononcée sur le dispositif et son texte fondateur. Enfin, un décret en Conseil d'État, paru début 2024, définit le traitement Résil et les appariements.

L'Insee va pouvoir initialiser le répertoire et commencer à l'alimenter, pour une mise en œuvre fin 2025. Des univers de référence plus précis peuvent contribuer à améliorer la qualité des estimations précoces de population, ce qui constitue un enjeu pour le recensement.

La Cnerp a ensuite examiné **la collecte du recensement en 2024**. La collecte – qui a pourtant connu quelques soucis au démarrage - a été plus rapide, le taux global de non-réponse a diminué, repassant sous les 4 %. Moins de prolongations ont été accordées et les internautes ont fait état de retours plutôt positifs sur le nouveau questionnaire.

Le taux de réponse par Internet progresse de 4 points par rapport à 2023. Il atteint 69,5 % pour les logements et 75 % pour les individus. Cette progression est portée par les communes de moins de 10 000 habitants, en lien avec le protocole « boîte aux lettres ».

Concernant le projet d'**évolution du bulletin individuel**, pour lequel la Cnerp et la Commission Démographie du Cnis ont été consultées en 2021, la Cnil et le Conseil d'État ont rendu un avis favorable. L'évolution consiste à simplifier les questions sur les professions, à l'occasion de l'introduction de la PCS 2020, et à introduire trois questions : sur le lieu de naissance des parents, sur les limitations d'activité et sur le télétravail. Les questions sur le lieu de naissance des parents et les limitations d'activité ayant fait débat, il a été convenu d'indiquer explicitement sur le questionnaire que la réponse est facultative. Une attention particulière sera portée au taux de réponse.

Un point d'avancement du **groupe de travail relatif à l'avancement d'un an de la date de référence du recensement** de la population a été présenté en séance. Les effets de calendrier et les effets de changement de méthode sur les résultats obtenus ont été déclinés par taille de commune. Des mesures d'impact, notamment sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, seront présentées. Les membres du groupe de travail ont exprimé la nécessité d'accompagner ce changement de méthode par une communication, afin d'éviter toute incompréhension. Ils souhaitent que soient étudiées les répercussions que pourrait avoir l'évolution proposée sur les résultats statistiques à différents niveaux

géographiques et sur les différentes thématiques abordées dans le questionnaire (notamment l'immigration).

Le rapport du GT a été présenté à la réunion de la Cnerp, le 17 décembre 2024.

La discussion a porté notamment sur la difficulté à estimer les effets de génération, pourtant essentiels à l'échelle des territoires, par exemple pour piloter la fermeture de classes de maternelle, puis d'écoles élémentaires, puis de collèges... La prospective des besoins scolaires est rendue délicate avec la baisse de la natalité. Avec Résil, on aura une source complémentaire qu'on pourra mobiliser en régime courant.

Par l'avis qu'elle a rendu, la Cnerp **soutient le projet de changement de méthode de calcul proposé par l'Insee et permettant d'avancer d'un an les estimations des résultats du recensement de la population (populations de référence et résultats statistiques).**

Les membres de la Cnerp souscrivent à l'ensemble des recommandations émises par les membres du groupe de travail dans leur rapport. Ils insistent en particulier sur l'effort de communication et de pédagogie qui devra être réalisé à l'endroit des élus et des utilisateurs des résultats du recensement au moment du changement de méthode. Ils insistent également sur la nécessité de rappeler à cette occasion les préconisations d'usage des résultats du recensement. La Cnerp demande à être associée à l'élaboration des supports de communication.

② Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

La commission Entreprises et stratégies de marché s'est penchée, lors de la session de printemps, sur la connaissance des entreprises de l'économie bleue (avis n° 8 de moyen terme de la commission).

Le Secrétariat général à la mer, et la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture ont tout d'abord précisé le besoin de données sur l'économie bleue définie par l'Union européenne comme « l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers et côtes, y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement ». Le Conseil interministériel de la mer (CiMer) souhaite pouvoir mieux évaluer le poids socio-économique des filières de l'économie bleue et leurs retombées économiques. Il demande une

enquête nationale de filière et envisage le lancement d'une étude de mise en place d'un compte satellite ou d'un observatoire dédié.

L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a présenté ses travaux d'évaluation, les données économiques maritimes françaises (DEMF) et l'analyse économique et sociale (AES) de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et des DSF. Les enjeux actuels sont la disponibilité de l'information statistique pour les secteurs qui ne sont pas 100 % maritimes et pour le non marchand, la production d'indicateurs à l'échelle des façades, l'accès pérenne à des sources de données fines, la meilleure évaluation du tourisme littoral, la prise en compte des emplois liés à la gestion des eaux, la mise en cohérence avec les travaux internationaux et ceux sur la comptabilité des écosystèmes marins. C'est pourquoi un dispositif permettant de collecter en routine les données nécessaires pour des évaluations nationales à l'échelle de la façade, reposant sur une coopération entre différents organismes (Agences de l'eau, Cerema, Ifremer, Insee, Sdes), serait souhaitable.

L'économie bleue ne représente à proprement parler ni une filière (fait d'entreprises liées par des liens de sous-traitance), ni un secteur d'activité (grande disparité des activités liées à la mer), ni une unité géographique (possibles localisations autres que littorale). La cohérence des entreprises appartenant à cet ensemble est en revanche liée à leur dépendance commune envers un milieu maritime commun. Les besoins restent à préciser dans le cadre d'une instance appropriée pour définir les contours de l'économie bleue et recueillir ce qui existe ou est mobilisable en standard.

L'Insee proposera fin 2024 un premier chiffrage du poids au niveau local de l'économie bleue en s'appuyant sur des données administratives localisées.

L'agrégation sectorielle des données disponibles est un redoutable défi, et le manque de détail des sous-secteurs complique l'analyse et la délimitation du champ et pose la question de sa faisabilité. L'OCDE témoigne des travaux menés actuellement avec plusieurs pays ; les études de filière permettent d'identifier les acteurs, les activités et les produits au niveau fin ; passer par les comptes nationaux permet d'avoir des données plus cohérentes. L'OCDE met actuellement en place une méthodologie mobilisant les tableaux des ressources et des emplois de différents pays et a créé un portail identifiant les activités liées à la mer ; des estimations ont ainsi été faites pour la France.

La commission salue les travaux menés par l'Ifremer depuis 1997, par l'Insee et l'Observatoire européen de l'économie bleue plus récemment. Ils permettent de mesurer des grands indicateurs comme la valeur ajoutée, les emplois et

l'investissement de l'économie bleue à différentes échelles géographiques. Ces travaux doivent encore surmonter plusieurs défis pour gagner en qualité : partition des entreprises de nombreux postes de la nomenclature d'activités française (NAF) qui ne sont pas 100 % maritimes, évaluations plus précises des activités touristiques et des activités portuaires, délimitation des périmètres géographiques pertinents pour inclure ou exclure des entreprises, meilleure prise en compte de l'économie informelle en particulier dans les DOM, suivi des activités émergentes.

La commission encourage les travaux statistiques en cours pour préciser le périmètre de l'économie bleue, en affiner les méthodes de mesure, en cohérence avec les définitions retenues au niveau international (OCDE). Elle prend acte qu'il est possible de proposer des périmètres différents en fonction de la question posée et des particularités du territoire (périmètre cœur, périmètre secondaire) mais aussi des sources disponibles aux différentes échelles. Elle encourage la recherche de nouvelles sources d'informations pérennes, en favorisant notamment les partenariats durables avec les organisations professionnelles, les administrations concernées (données administratives publiques ou privées, enquête statistique nouvelle le cas échéant). Elle invitera les producteurs à venir présenter les avancées du système d'information dans le courant du moyen terme actuel.

La session d'automne de la commission Entreprises a examiné la mesure des efforts de recherche et développement et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition environnementale (*avis n° 3 de moyen terme de la commission*).

La mesure des dépenses de R&D des entreprises en faveur de l'environnement est réalisée via l'enquête annuelle R&D des entreprises du Sies. Elle est retraitée par le Sdes pour figurer dans les comptes économiques de l'environnement. L'enquête Capacité à Innover et Stratégies, sous règlement européen, vise à mesurer le poids économique de l'innovation en France, mais aussi à éclairer des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités, financements, coopérations) ; depuis 2020, un module est dédié aux innovations ayant des bénéfices environnementaux et cherche à identifier les facteurs déterminant ces innovations. Ces enquêtes permettent d'obtenir des données de cadrage et facilitent les comparaisons internationales.

Des bases et des pistes d'exploitation existent pour identifier le domaine environnemental dans des fichiers administratifs (de l'Agence nationale de la Recherche, des projets européens, base de brevets de l'Inpi) en particulier ceux dans lesquels des versements publics ont été alloués à la R&D ou à l'innovation. La Banque publique d'investissement (BPI France) a ainsi constitué des bases de

données concernant les aides accordées aux entreprises, sur une période de 20 ans, afin de réaliser des travaux d'évaluation des politiques publiques (accessibles au CASD).

Les échanges ont conduit à souligner qu'il est difficile de faire le lien entre les innovations et leurs effets physiques.

La commission se félicite des nouvelles questions posées par les enquêtes pour suivre la R&D et l'innovation environnementale. Elle recommande la poursuite et la pérennisation des travaux exploratoires en cours à partir des données administratives. Elle souligne l'intérêt d'apparier données d'enquêtes et données administratives pour permettre d'éclairer les décideurs et d'évaluer les politiques publiques. Pour donner tout leur poids à ces opérations, la commission souhaite qu'elles soient davantage coordonnées.

La commission Système financier et financement de l'économie a d'abord pris connaissance dans sa session de printemps des travaux effectués par les producteurs de statistiques publiques afin de **compléter l'information fournie par la comptabilité nationale dans les domaines de l'environnement et des inégalités** (*avis n° 1 et n° 9 de moyen terme de la commission*).

Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique portée par les institutions internationales et stimulée par des travaux de chercheurs. Ils visent à offrir une vision articulée avec les indicateurs classiques de la comptabilité nationale et plus synthétique que les tableaux d'indicateurs, et à proposer ainsi des outils plus facilement mobilisables dans le débat public et mieux à même d'éclairer les décisions politiques et économiques de l'ensemble des agents. Ils prévoient des améliorations méthodologiques, une mise en production régulière, des analyses, des propositions d'indicateurs synthétiques et des élargissements futurs à d'autres domaines.

A la confluence entre la comptabilité nationale et la modélisation, ces travaux consistent à articuler des sources de natures différentes avec le système macroéconomique des comptes, et à ajuster des concepts et des données non créées dans ce but au cadre comptable. Dans le domaine de l'environnement, la mise en cohérence des données physiques déjà existantes et des données monétaires ouvrira la porte à des analyses plus fines de couplage/découplage entre l'activité économique résidente et la production de gaz à effets de serre, et à la publication conjointe de l'inventaire par branche et de l'empreinte carbone avec une méthodologie renouvelée. Dans le domaine des revenus des ménages, la publication régulière à venir de la distribution des revenus au sein des ménages, mais aussi de la

répartition entre ménages de la totalité du revenu national, permettra ainsi d'établir un bilan de la redistribution élargie (différence de cette répartition avant et après transferts). Dans le domaine du patrimoine des ménages, les données publiées ont encore un caractère expérimental, elles résultent d'un travail consistant à ajuster et réconcilier les données d'enquête avec les masses de la comptabilité nationale, et les améliorations méthodologiques envisagée avec la prise en compte de données administratives porteront dans un premier temps sur le patrimoine immobilier et professionnel.

Les échanges ont porté en particulier sur la fréquence de diffusion de ces données, sur leur mobilisation dans un cadre plus micro, et sur le degré d'harmonisation internationale. Une fréquence élevée des publications permet de communiquer et d'avoir peut-être plus d'impact auprès du grand public, mais pose la question de la disponibilité des sources et de la capacité à intégrer des nouvelles informations dans des données diffusées. Produire des statistiques de plusieurs domaines dans le cadre de la comptabilité nationale suscite chez certains utilisateurs la double crainte de rester prisonnier du PIB et d'un retour à de multiples indicateurs peu utilisés. L'objectif est de s'appuyer sur la centralité actuelle du PIB pour enrichir le débat public avec de nouvelles perspectives. La comptabilité nationale continue en effet à jouer un rôle important, même si certaines questions méthodologiques internes font encore débat, en particulier le partage volume-valeur.

La commission salue ces travaux qui proposent une réponse à certaines limites du PIB et vont plus loin que les préconisations du Système de comptabilité nationale. Elle encourage la mise en place d'indicateurs synthétiques dans ce domaine. Elle insiste sur l'importance de faire preuve de pédagogie à propos des concepts proposés et des outils mis en œuvre, pour que la mobilisation de ces nouveaux indicateurs soient la plus appropriée possible. La commission encourage en particulier les collaborations entre producteurs de données publiques, acteurs économiques et chercheurs sur ces sujets, mais aussi la poursuite des échanges au niveau international pour favoriser la comparabilité des travaux.

La session d'automne de **la commission Système financier et financement de l'économie a examiné les enjeux de mesures et de répartition des dépenses liées à la transition écologique.**

Si les dépenses et besoins sont plutôt bien connus dans les secteurs du logement, des transports et de la production d'énergie, leur connaissance gagnerait à être enrichie dans les secteurs des bâtiments tertiaires, de l'agriculture, de l'industrie, de la recherche & développement et de l'adaptation au changement climatique. De

nouvelles sources d'information existent, mais elles ne sont ni régulières ni consolidées. Concernant le secteur public, les dépenses centrales de l'Etat sont de mieux en mieux connues, tandis que le suivi de celles des collectivités locales reste plus parcellaire. L'évaluation des investissements effectués et à effectuer par les différentes catégories de ménages s'est précisée, mais se concentre essentiellement sur le logement et de la mobilité, laissant de côté d'autres domaines à investiguer. Au-delà de caractéristiques socio-économiques et démographiques génériques, la localisation, les pratiques de mobilités, des indicateurs de qualité de l'accès aux principaux services par les transports en commun peuvent enrichir l'analyse. Au niveau des entreprises, les domaines industriels et les industries les plus polluantes sont bien identifiés, c'est moins le cas des investissements relevant d'autres catégories d'entreprises.

Le constat indique que les aides sont plus concentrées sur les ménages modestes et les classes moyennes, et les dépenses de transition permettent de faire des économies conséquentes ; en revanche, de nombreux ménages n'ont pas accès aux solutions de transition et il y a des disparités territoriales importantes.

La commission souligne l'importance de disposer de données fiables, robustes, consolidées et régulières pour assurer le suivi des investissements dans le domaine de la transition écologique au niveau macroéconomique par grand secteur institutionnel. Elle se félicite de la transmission désormais régulière au service statistique public de données de compteurs d'électricité et de gaz. De manière à pouvoir orienter et évaluer les politiques publiques, la commission encourage par ailleurs la poursuite des travaux d'appariements permettant de disposer d'une vue transversale par catégorie d'acteurs à un niveau fin, combinant leurs caractéristiques socio-économiques, leur localisation, leurs équipements (logement, véhicules, actifs des entreprises...), leur consommation énergétique, leurs investissements en faveur de la transition et les aides publiques reçues.

③ Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable (Commission « Environnement et développement durable »)

La commission Environnement et développement durable a abordé lors de la session de printemps **la mesure de la mobilité des personnes et de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre** (*avis n° 8 du moyen terme de la commission*).

Les apports de l'enquête Mobilité des personnes (EMP) 2019 ont été présentés par le Sdes, ainsi que des travaux d'enrichissement des données réalisés afin d'estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par chacun des déplacements

décrits dans l'enquête. L'Insee et le Sdes réalisent des travaux d'investissement méthodologique pour produire des données localisées à partir du recensement et des paramètres issus de l'EMP. La nouvelle base ainsi constituée est mise à disposition en accès libre sur data.gouv.fr. Un travail réalisé à partir du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) a également permis de constituer une base de données localisée des émissions de GES des voitures à partir des km parcourus et de la consommation des véhicules.

Xavier Timbeau, président de la commission, a ensuite présenté des travaux de modélisation afin d'estimer ces mêmes émissions à l'échelle du carreau de 200 m et d'offrir une vision prospective. Le modèle permet de calculer le potentiel théorique d'émissions de GES d'un territoire pour les déplacements domicile-travail afin de mettre en évidence les effets de la géographie du territoire sur ces émissions (applications au cas de La Rochelle). En faisant varier les paramètres, on peut tester les effets de potentiels changements d'environnement (réseaux, localisation, politiques publiques), et éclairer l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire, en estimant par exemple les effets que pourrait avoir la densification d'une zone plutôt que d'une autre sur les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail.

Au-delà de l'observation à l'instant t et de la prospective, il est important de suivre les trajectoires d'émissions de CO2 liées aux déplacements sur la longue durée pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés et décomposer les facteurs expliquant les variations d'émissions selon les périodes. Il faut pour cela disposer de données historiques et actualisées concernant les km parcourus par les voyageurs, les km parcourus par type de véhicule ou de mode, les consommations énergétiques de chaque mode et les émissions de CO2 par mode. Des progrès sont attendus sur les données concernant les transports internationaux, le suivi annuel des modes actifs, les combustions de biocarburant, et la prise en compte des émissions indirectes liées à la production du véhicule utilisé ou de l'énergie consommée.

Compte tenu de la richesse des données de l'enquête Mobilité des personnes, la commission invite à reconsidérer sa périodicité. L'actualisation fréquente des données apparaît en effet nécessaire pour étudier les changements de comportement de mobilité des individus à la suite de la crise sanitaire, en particulier le recours accru au télétravail, et en lien avec le déploiement des infrastructures cyclables.

La commission se félicite de la diversité des sources mobilisées (Répertoire statistique des véhicules routiers, données de la SNCF, Base Carbone Ademe,

COPERT, etc.) pour estimer les émissions générées par les déplacements selon le mode utilisé. Elle salue également les travaux réalisés à partir de l'enquête Mobilité des personnes et le recensement de la population, qui permettent d'obtenir des données d'émission à une échelle territoriale fine pour les déplacements domicile-travail. Elle regrette toutefois que ces estimations ne puissent pas être réalisées pour les autres motifs de déplacements et encourage ainsi la production de données territorialisées concernant les déplacements liés au commerce, à la santé, la socialisation, etc.

Au vu de la forte contribution des modes maritimes et aériens aux émissions de GES, la commission invite enfin à poursuivre les travaux afin de mieux tenir compte des transports internationaux et des effets non-CO2 de l'aviation.

Lors de la session d'automne, **la commission a examiné l'évolution de la ressource en eau** (*avis n° 4 du moyen terme de la commission*)

La commission salue le travail réalisé pour centraliser et rendre interopérables les données relatives à la ressource en eau douce (volets quantitatifs, qualitatifs et usages) et invite à le poursuivre en consolidant le système d'information sur l'eau avec les données de précipitation et d'évapotranspiration produites par Météo-France.

Afin de permettre un meilleur suivi de la consommation d'eau douce, de ses principaux déterminants et de ses utilisateurs finaux (y compris des personnes en situation de précarité), la commission encourage, autant qu'il est possible, la mobilisation ou la production de nouvelles sources de données. Elle recommande en particulier d'élargir le champ des données disponibles à celles relatives à la tarification de l'eau, aux comportements de consommation des ménages et aux caractéristiques de l'habitat des ménages (présence d'une piscine, d'un récupérateur d'eau ou d'un forage domestique, par exemple). Elle recommande également que le suivi des volumes de prélèvements agricoles destinés à l'irrigation soit diffusé et consolidé.

Afin de mieux évaluer l'impact des activités sur la qualité de l'eau douce, la commission soutient les travaux menés par le groupe de travail sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture pour avoir une connaissance des pratiques agricoles plus fine et plus régulièrement actualisée. Elle invite également à faciliter l'analyse de la qualité de l'eau douce en regroupant les substances surveillées au sein d'un référentiel harmonisé à l'échelle nationale et en développant des analyses portant sur les substances émergentes (perturbateurs endocriniens – notamment PFAS, drogues, médicaments...). Face à la quantité de données

nécessaire, le Cnis encourage la discussion des stratégies parcimonieuses de production de données indexées sur le contexte et alimentées par des modélisations.

Dans le contexte du réchauffement climatique, la commission appelle également à actualiser régulièrement et enrichir l'Inventaire national des plans d'eau et à réévaluer les coefficients utilisés pour passer des données de prélèvements aux données de consommation. En complément, elle sollicite le concours de l'ensemble des acteurs pour parvenir à la définition puis la production régulière d'une analyse multidimensionnelle exhaustive (empreinte-eau).

⊕ Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux

(Commission « Territoires »)

La commission Territoires, lors de la session de printemps, **a examiné les sources et méthodes** pouvant être mobilisées ou devant être améliorées **pour estimer la population présente sur le territoire** (*avis n° 6 de moyen terme de la commission*).

La commission Territoires a pris connaissance des travaux pionniers réalisés pour estimer la population présente sur les territoires. Ainsi, le projet de recherche « La France habitée », à partir des données de téléphonie mobile Orange Flux Vision, comptabilise les personnes présentes chaque demi-heure de l'année dans chaque IRIS et calcule ainsi un nombre de personnes présentes en « équivalent temps plein » à l'année, qui dans les zones les fréquentées dépasse de beaucoup la population résidente. Parmi les populations présentes non résidentes, les touristes occupent une place centrale et l'Insee a présenté un panorama des sources permettant d'estimer la fréquentation touristique des territoires (enquêtes, mais aussi données de plateforme comme *Airbnb* et *Booking*, et données de téléphonie mobile à titre exploratoire). Il a aussi fait état de ses travaux méthodologiques multiples pour progresser dans l'utilisation des données mobiles, et de sa participation à des projets européens en vue de développer une méthodologie commune pour le traitement de ces données, avec la mise au point de standards.

Ces travaux ont mis en évidence les multiples enseignements et utilités de ces estimations, pour l'aménagement des territoires et le calibrage des équipements et services, mais aussi la délimitation des zonages d'études, l'étude de la ségrégation socio-spatiale et de la mixité sociale, l'évaluation de l'attractivité des territoires, l'étude des rythmes territoriaux, etc.

Des limites persistent toutefois car les estimations faites à partir de données massives (notamment de téléphonie mobile) permettent d'observer les variations

quantitatives de populations sans les caractériser finement. Celles réalisées à partir de données d'enquête (Mobilité, Tourisme, etc.) sont à l'inverse riches d'informations concernant le profil des personnes présentes et leurs motifs de présence, mais elles ne permettent pas d'observer les variations hebdomadaires ou mensuelles et certaines ne couvrent que les espaces urbains.

La commission encourage ainsi la statistique publique à poursuivre les travaux permettant d'estimer la fréquentation du territoire en collaboration (avec les opérateurs, la recherche, les acteurs publics) afin d'enrichir et améliorer la qualité de l'information disponible. Les deux types de sources de données – données massives et données d'enquête – étant complémentaires, elle recommande de maintenir et développer autant que possible les enquêtes de Mobilité (taille des échantillons, couverture géographique, fréquence) selon une méthodologie commune ; elle encourage la diffusion en open-source de l'ensemble des traitements statistiques effectués sur les données utilisées pour estimer la population présente.

La commission suivra les travaux menés au niveau européen (élaboration de méthodologies et outils communs) ainsi que la mise en œuvre du règlement européen 223 qui vise notamment à faciliter l'accès aux données privées pour la statistique publique.

Bertrand Monthubert a présenté les missions et l'organisation du Conseil national de l'information géolocalisée (Cnig) qu'il préside, afin de renforcer ses liens avec le Cnis. Comme le Cnis, le Cnig est une instance de concertation entre producteurs et utilisateurs de données. Alors que la commission Territoires du Cnis traite principalement de la dimension territoriale des données statistiques produites par le service statistique public à l'échelle nationale, les travaux du Cnig portent sur les données géolocalisées qui sont produites par des acteurs locaux variés et nécessitent d'être mises en cohérence. Le Cnig a ainsi pour mission de produire des standards, guides et préconisations sur la production, la diffusion, l'utilisation et le traitement des données géolocalisées.

Lors de la session d'automne, **la commission Territoires s'est penchée sur l'observation des territoires frontaliers pour mener des comparaisons transfrontalières (avis n° 4 de moyen terme de la commission).**

La commission salue les avancées réalisées dans la connaissance des phénomènes transfrontaliers depuis sa dernière réunion consacrée au sujet en 2015, notamment grâce à la création du pôle Statistiques transfrontalières de l'Insee et à l'activité de nombreux groupes de travail qui œuvrent pour l'harmonisation des méthodes et

données, au niveau national mais aussi les démarches en cours au niveau européen (Espon, Joint Research Center de la Commission européenne). Elle **invite à poursuite ce travail d'harmonisation, notamment pour permettre un suivi des mobilités quotidiennes transfrontalières. Elle encourage les observatoires transfrontaliers qui se sont déployés sur les territoires concernés à rendre leurs données accessibles.**

Le phénomène frontalier a des conséquences importantes pour les territoires, en particulier lorsque le niveau de revenus diffère de part et d'autre de la frontière. **Afin d'évaluer les nombreux effets de ce phénomène, la commission sollicite le concours des administrations, notamment pour améliorer la connaissance de l'origine géographique des revenus des ménages. Elle encourage également les travaux visant à mieux appréhender les trajectoires résidentielles et les parcours professionnels des travailleurs frontaliers, ainsi que l'ensemble des déterminants de la ségrégation spatiale.**

Afin de mieux étudier l'impact des migrations résidentielles transfrontalières, notamment sur le marché immobilier, la commission recommande d'enrichir les données disponibles afin d'identifier les communes d'origine des nouveaux arrivants lorsqu'elles se situent à l'étranger.

Pour pouvoir mieux anticiper les besoins scolaires, universitaires et immobiliers, mais aussi le développement des équipements et services des territoires frontaliers, la commission préconise d'élaborer des projections démographiques à l'échelle transfrontalière, ou a minima en tenant compte des dynamiques observées au-delà de la frontière.